

**Arrêté
portant nomination de la directrice du laboratoire de Nancy**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 1313-23 ;

Vu la décision du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Arrête :

Article 1^{er}

A compter du 4 juillet 2011, Madame Elodie MONCHATRE-LEROY est nommée directrice du Laboratoire de la rage et de la faune sauvage de Nancy.

Article 2

Le directeur général adjoint en charge des ressources est responsable de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Registre des avis, actes et décisions* de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 4 juillet 2011.

Marc MORTUREUX